

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2025-137

OBJET : Promotion interne au choix de l'année 2023 pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2023-177 du 20 juin 2023.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II de son livre V, et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, articles 4-2° et 9,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, article 6,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu l'arrêté n° 2023-177 du 20 juin 2023 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Considérant qu'un des fonctionnaires, porté sur la liste susvisée, qui n'a pas été nommé stagiaire, a demandé à être maintenu sur cette liste,

- ARRÊTE -

Article 1er : Monsieur Jean Christophe FOSSEY – Mairie de Villeneuve-la-Garenne, est maintenu sur la liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 11 juin 2025

Pour le Président et par délégation,
La Directrice déléguée chargée aux
ressources humaines, à l'emploi territorial
et à l'assistance RH aux collectivités



Diana DEVY

